

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTE N° 15-2026

Arrêté portant délégation de fonction à Madame Sharon ARSAC conseillère municipale

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,
Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant les indemnités des élus,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, notamment pour animer les commissions extra-municipales, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Sharon ARSAC et ce à compter du 20 mars 2026.

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Madame Sharon ARSAC assurera les fonctions de conseillère déléguée « marché paysan et commissions extramunicipales ». A ce titre, elle sera notamment en charge d'organiser le marché paysan de l'été avec ses animations et participera aux deux commissions extramunicipales que sont « les affaires sociales » et « la jeunesse ».

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise au comptable public de la commune.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 31 mars 2026

Publié et transmis en Sous-Préfecture et au comptable public ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL
Maire

Sharon ARSAC
Conseillère municipale



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. ARSAC', is written over the name of the municipal councillor.